



# Prévention du risque d'explosion (ATEX)

## RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE

Le code du travail (articles R.4227-42 à R.4227-54) impose la mise en place d'une véritable démarche d'analyse des risques afin de respecter les principes de prévention : Détermination des zones à risque d'explosion, identification des sources d'inflammation (matériels et autres) et formalisation de l'analyse des risques à travers un Document Relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE).

Les obligations liées à la prévention du risque d'explosion peuvent concerner tout secteur d'activité dès lors que des liquides inflammables, des gaz inflammables ou des poussières combustibles sont mis en œuvre.

## NOTRE SAVOIR-FAIRE

- ▶ Analyse de conformité vis-à-vis de la réglementation ATEX,
- ▶ Réalisation du zonage ATEX (article R.4227-50),
- ▶ Identification des sources d'inflammation en zones ATEX (R.4227-44),
- ▶ Evaluation des risques d'explosion (r.4227-46),
- ▶ Rédaction du Document Relatif à la Protection contre les Explosions (DRPE) (R.4227-52) comportant un plan d'action de mise en conformité le cas échéant,
- ▶ Formation/sensibilisation du personnel intervenant en zones ATEX.

## NOS ATOUTS

La souplesse d'une PME à votre service

- ▶ La démarche d'assistance ATEX de NEODYME est adaptée à chaque secteur d'activité (pétrochimie, chimie, automobile, pharmaceutique, grande distribution, stockage, ...),
- ▶ Nous pouvons vous accompagner dans une démarche d'homologation du matériel ATEX (conseil et accompagnement à l'homologation, rédaction de dossier d'homologation, prise en charge de l'homologation).



# ÊTES-VOUS CONCERNÉS PAR LA PREVENTION DES RISQUES D'EXPLOSION ?

▶ **Stockez-vous ou utilisez-vous sur votre site des produits classés inflammables (liquides ou gazeux) ?**

Oui Non

▶ **Avez-vous au moins un local de charge de batteries ?**

Oui Non

▶ **Avez-vous un réseau de gaz (chaufferie, four, ...) ?**

Oui Non

▶ **Avez-vous des postes de travail émetteurs de poussières (métalliques, bois, ...) ?**

Oui Non



**Vous avez répondu OUI à l'une de ces questions ?**

**Alors vous devez décliner une démarche permettant de répondre aux exigences du code du travail en matière de prévention des risques d'explosion.**

**NEODYME est là pour vous aider !**

## REJOIGNEZ-LES

Acanthe • Armée • CEA • Chevron Oronite SA •  
EDF (nucléaire et thermique) • Foster Wheeler  
• Hexadome • Indena • Primagaz • Total •  
Valdepharm...

### NEODYME NORD PICARDIE

5 rue Voltaire  
59 184 SAINGHIN EN WEPPE  
06 16 64 37 55

### NEODYME SUD-EST

31 rue Mazenod  
69 426 LYON cedex 03  
04 78 39 05 83

### NEODYME ILE DE FRANCE

86 bis rue Amelot  
75 011 PARIS  
01 53 34 87 43

### NEODYME NORD-OUEST

26 rue Alfred Kastler  
76 130 MONT SAINT AIGNAN  
02 32 10 73 33

### NEODYME CENTRE-OUEST

6 rue de la Douzillère  
37 300 JOUE LES TOURS  
02 47 75 18 87